



Votre Mairie vous informe

La carte journalière dégriffée Commune

en vente **UNIQUEMENT** aux habitants résidant
officiellement sur la commune

Indicateur de disponibilité sur

<https://www.cartejournaliere-commune.ch/fr>

La vente a débuté le 11 décembre 2023. À partir de ce moment, les prix disponibles par jour calendaire seront également affichés. La première date de voyage possible est le 1^{er} janvier 2024.

Vue d'ensemble des prix

Classe et segment	Niveau de prix 1 commune/ ville disponible jusqu'à dix jours avant le jour du voyage (70% du contingent, TVA incluse)	Niveau de prix 2 commune/ ville disponible jusqu'à un jour avant le jour du voyage (30% du contingent, TVA incluse)
2e classe 1/2 tarif	CHF 39.-*	CHF 59.-*
2e classe 1/1 plein tarif	CHF 52.-*	CHF 88.-*
1re classe 1/2 tarif	CHF 66.-*	CHF 99.-*
1re classe 1/1 plein tarif	CHF 88.-*	CHF 148.-*

*Les prix pourront être adaptés par la branche des transports publics sur décision autonome à l'occasion du changement d'horaire.

Point de vente

La carte journalière dégriffée Commune est vendue par l'Administration communale via l'application web «Shop cartes journalières dégriffées». La carte est vendue au guichet de la réception durant les heures d'ouverture. Les réservations de cartes journalières dégriffées Commune ne sont pas possibles. **Elle est vendue UNIQUEMENT aux habitants résidant officiellement* sur la Commune.**

Vente à la clientèle

La vérification du lieu de résidence est nécessaire et la présentation de la carte d'identité est indispensable.

Les clientes et clients sont invités à consulter le site www.cartejournaliere-commune.ch, où ils trouveront l'indicateur de disponibilité et toutes les conditions d'utilisation de la carte journalière dégriffée Commune qui les concernent.

La carte journalière dégriffée Commune est individuelle. Le prénom, le nom de famille et la date de naissance sont saisis. Les clientes et clients doivent pouvoir justifier de leur identité auprès du personnel de contrôle des transports publics, au moyen d'une pièce d'identité officielle ou d'un abonnement de transports publics valable.

Vente et service après-vente

La carte journalière dégriffée Commune est délivrée sous forme de billet électronique (format PDF).

* Enregistré auprès de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM)